

Dans le cadre du 40^e anniversaire du Musée de la Parole en Ardenne

Concours de création de textes en langue régionale

Règlement

1. Un concours de création de textes en langue régionale endogène est proposé par le Musée de la Parole en Ardenne qui souhaite ainsi marquer son 40^e anniversaire.
2. La rédaction s'articulera autour du texte-noyau reproduit ci-après. Elle se situera en amont et/ou en aval de cette séquence pour autant qu'elle l'inclue dans son contenu, réécrite intégralement ou résumée dans la langue choisie par l'auteur.
3. Ce concours est ouvert aux langues régionales endogènes romanes de la Région wallonne (wallon, picard, champenois, gaumais).
4. Les œuvres seront dactylographiées avec soin. Elles pourront être communiquées en version papier en 5 exemplaires ou en version numérique dans un format lisible par Word ou PDF. Elles devront être inédites.
5. Elles seront rédigées en prose ou en vers. Elles comporteront entre 4 et 20 pages au format 16 x 24, un nombre de mots équivalent si l'envoi se fait dans un autre format.
6. L'emploi de l'orthographe Feller est souhaité.
7. Les œuvres seront envoyées ou déposées contre accusé de réception au siège du Musée de la Parole en Ardenne rue du Chant d'oiseaux 3, 6900 Marche-en-Famenne, pour le 31 MARS 2022 au plus tard. Elles pourront aussi être envoyées par courriel à l'adresse contact@museedelaparole.be. Le participant indiquera clairement ses nom, prénom et adresse complète.
8. Un jury est désigné par le Musée de la Parole en Ardenne. Celui-ci se réunira après le 31 mars 2022 afin de délibérer après examen des œuvres présentées.
9. Les œuvres primées seront publiées, éventuellement accompagnées d'une version réécrite en wallon méridional, aux frais du Musée de la Parole en Ardenne.
10. Un premier prix d'un montant de 400 € (quatre cents €) sera attribué au vainqueur du concours. Un deuxième prix d'un montant de 200 € (deux cents €) sera attribué au second et de 100 € (cent €) au troisième. Chaque participant au concours recevra 1 (un) exemplaire du livre publié, les trois premiers prix du concours en recevront respectivement 10 (dix), 5 (cinq) et 3 (trois).
11. La remise des prix aura lieu le 14 mai 2022, dans le cadre de la Fête aux Langues de Wallonie, à Marche-en-Famenne.
12. Tout cas non prévu par le présent règlement et toute contestation née de son application seront tranchés sans appel, sur rapport du jury, par le Musée de la Parole en Ardenne.

Texte-noyau

Ce 25 septembre, Christian A. et Michel T. considèrent le cadre brisé. Il gît sur le carrelage du Râtelier, la salle de fêtes de Chéoux, vide de la photo qu'il renfermait hier soir encore. Le bourdon de l'église toute proche, tonitruant, égrène comme un glas dix coups qui font trembler les verres sur les étagères du bar. Un camion passe, chargé de cruches tintinnabulantes ; il rentre sa collecte fermière à la coopérative laitière du village, vaillante résistante à la mansholtisation du paysage agricole.

La veille au soir, le Râtelier accueillait les 9 membres du Musée de la Parole pour leur réunion mensuelle : Christian A., Matthieu B., Joseph B., Michel F., Simon L., Pierre O., Michel T., Pauline T., Joël T.

Christian A. et Michel T. avaient préparé la salle quelques heures plus tôt : ils avaient disposé tables et chaises en respectant une distanciation sanitaire, et réapprovisionné les frigos en boissons de toutes sortes, autant de stimulants pour une réunion importante, puisqu'il s'agissait de préparer au mieux le 40^{ème} anniversaire de l'association. En relevant la tête, ils avaient jeté un coup d'œil au cadre pendu juste au-dessus du bar. Comme chacun des habitants de Chéoux, ils ne pouvaient jamais retenir une larme d'émotion en contemplant son contenu : une photo dédicacée du général De Gaulle. De là-haut, il semblait haranguer les fêtards, ici toujours solidement arrimés au bar.

C'est d'ailleurs ce qu'il avait fait le 29 mai 1968 en soirée, alors que la presse française et internationale le déclarait disparu sans laisser de trace. Il avait pris sa DS et était parti sur les routes au gré de sa fantaisie (toute relative). Il ne s'était arrêté qu'à Chéoux, petit village d'Ardenne. Il entra au Râtelier pour se désaltérer. Incognito. Voire... Matthieu B., wallon dans l'âme et gaulliste convaincu, le reconnut et partagea avec lui plusieurs tournées de Merveilleuses, des Rochefort 12. Heureux, loin du tumulte parisien qu'il cherchait à fuir, le Général grimpa sur une table et clama : Vive le Luxembourg libre ! Matthieu B. traduisit immédiatement la formule en wallon pour la proposer au grand homme. De Gaulle tenait la forme de sa vie, il répéta, un Orval en main, le papier dans l'autre : *Luxembourg, mèsse di lu !* Un flash ! Matthieu B. avait immortalisé la scène. Un polaroid. Un seul exemplaire, que le Général griffonna de la fameuse phrase en wallon, puis de sa signature. A l'arrière-plan, on reconnaissait quelques villageois hilares. Matthieu B. leur avait offert le cliché.

Voilà la photo, un peu décolorée, qui avait disparu du cadre. Récemment, un collectionneur anonyme en avait offert 10 000 euros. En vain : à Chéoux, *lès-ôûyês tchantèt po l' cou*, tout le monde sait ça, mais aussi, *lès sintrumints sont mètous dvant lès sous*.